



ancenis-saint-gereon.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

## **DÉLIBÉRATION MUNICIPALE N°2024-138** **Conseil municipal du 19 novembre 2024**

**Le Mardi Dix Neuf Novembre Deux Mil Vingt Quatre à Dix Neuf Heures**, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Rémy ORHON, Maire d'Ancenis-Saint-Géréon.

**Présents :** Rémy ORHON, Mireille LOIRAT, Gilles RAMBAULT, Fanny LE JALLE, Florent CAILLET, Bruno DE KERGOMMEAUX, Laure CADOREL, André-Jean VIEAU, Mélanie COTTINEAU, Renan KERVADEC, Marine MOUTEL-COCHAIS, Sébastien PRODHOMME, Monique GOISET, Anthony MORTIER, Johanna HALLER, Olivier AUNEAU, Sylvie ONILLON, Arnaud BOUYER, Bruno FOUCHER, Fabrice CERISIER, Isabelle BOURSE, Patrice GOUDE, Vivien BRANCHEREAU, Julie AUBRY, Camille FRESNEAU, Séverine LENOBLE et Sarah ROUSSEAU conseillers municipaux.

**Absent(e)s :** Carine MATHIEU, Katharina THOMAS

**Excusée(s) :** Régis ROUSSEAU, Myriam RIALET, Olivier BINET, Cécile BERNARDONI, Nicolas RAYMOND et Nabil ZEROUAL.

**Pouvoirs :** Sylvie ONILLON à Mélanie COTTINEAU, Régis ROUSSEAU à Bruno FOUCHER, Myriam RIALET à Olivier AUNEAU, Olivier BINET à Camille FRESNEAU et Cécile BERNARDONI à Séverine LENOBLE.

Nombre de conseillers en exercice : 35  
Nombre de conseillers présents ou représentés : 31  
Date de la convocation : 13 novembre 2024  
Date de la publication : 25 novembre 2024

### **2024-138 COMMANDE PUBLIQUE – AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN MARCHÉ PASSE EN PROCÉDURE D'APPEL D'OFFRES OUVERT : PRESTATIONS DE SERVICES D'ASSURANCE**

**Rapporteur : Gilles RAMBAULT**

Le marché de prestations d'assurance, hors prestations d'assurance en dommages aux biens et risques annexes (prestations en cours d'exécution depuis le 01/01/24 jusqu'au 31/12/28 dans le cadre d'un marché à part entière), arrive à échéance au 31 décembre 2024 et a donc nécessité le lancement d'une nouvelle consultation.

En raison de la nature des prestations et de leur estimation, cette consultation a été lancée selon la procédure de l'appel d'offres ouvert, en application des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

Les caractéristiques de cette consultation sont les suivantes :

- Marché lancé dans le cadre d'un groupement de commandes ville et CCAS d'Ancenis-Saint-Géréon, dont la ville est le coordonnateur du groupement
- Marché de services, comportant 4 lots :
  - Lot n° 1 – Responsabilité et risques annexes
  - Lot n° 2 – Flotte automobile et risques annexes
  - Lot n° 3 – Risques statutaires du personnel
  - Lot n° 4 – Protection juridique des personnes physiques
- Décomposition des lots 1, 2 et 3 en une offre de base et une ou plusieurs prestations supplémentaires éventuelles (PSE) suivant les lots, le lot 4 étant constitué uniquement d'une offre de base
- Durée du marché : 5 ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, avec possibilité pour les deux parties de résiliation annuelle sous préavis de 6 mois avant l'échéance du 1<sup>er</sup> janvier
- Critères de jugement des offres :
  - Nature et étendue des garanties - Qualité des clauses contractuelles : coefficient 5
  - Tarification : *coefficient 4*
  - Modalités et procédure de gestion des dossiers, et notamment des sinistres, par la compagnie et/ou l'intermédiaire : *coefficient 1*

**VU** le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.1414-2 ;

**VU** le Code de la commande publique ;

**VU** la délibération municipale n° 2024-044 en date du 2 avril 2024, portant :

- adhésion de la ville au groupement de commandes « prestations d'assurances »,
- approbation de la convention constitutive du groupement de commandes,
- désignation de la ville comme coordonnateur du groupement de commandes,
- approbation de la commission d'appel d'offres du coordonnateur comme étant celle du groupement de commandes ;

**VU** la convention constitutive du groupement de commandes « prestations d'assurances », datée du 18 avril 2024 et signée des parties ;

**VU** la décision d'attribution de la commission d'appel d'offres en date du 24 octobre 2024 ;

**CONSIDÉRANT** la publication de l'avis d'appel public à la concurrence au BOAMP (Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics) le 27 juin 2024 sous la référence 24-74572, au JOUE (Journal Officiel de l'Union Européenne) le 27 juin 2024 sous la référence 382652-2024 ;

**CONSIDÉRANT** la mise en ligne du dossier de consultation des entreprises sur le profil acheteur de la ville AWS le 27 juin 2024 ;

**CONSIDÉRANT** la date limite de remise des offres fixée au 16 septembre 2024, à 12 heures ;

**CONSIDÉRANT** les plis dématérialisés reçus dans le délai imparti,

- 1 offre pour le lot 1
- 1 offre pour le lot 2
- 1 offre pour le lot 3
- 2 offres pour le lot 4 ;

**CONSIDÉRANT** l'analyse des candidatures et des offres, réalisée par la société Protectas, conseil en assurances de la ville, conformément aux critères de jugement prévus dans le règlement de la consultation ;

**CONSIDÉRANT** la restitution de cette analyse en commission d'appel d'offres, dûment convoquée et réunie selon les règles de quorum le 24 octobre 2024 ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et après un vote dont le résultat est le suivant :**

Présents ou représentés : 31  
Votants : 31  
Abstentions : 0  
Exprimés : 31  
Pour : 31  
Contre : 0

**AUTORISE** monsieur le Maire à signer les marchés de prestations d'assurance avec les prestataires indiqués ci-dessous, dont l'offre a été jugée économiquement la plus avantageuse, et selon les conditions tarifaires suivantes :

**Lot n° 1 – Responsabilité et risques annexes**

**Attributaire : Cabinet PNAS / Compagnies AREAS DOMMAGES et CFDP**

PNAS : Tour CB21 16 place de l'Iris 92040 Paris La Défense cedex / SIRET 341 539 815 00025

AREAS DOMMAGES : 47-49 rue de Miromesnil 75 008 Paris / SIRET 775 670 466 00017

CFDP : 9-11 rue Matabiau 31000 Toulouse / SIRET 958 506 156 01600

**Tarification :**

Offre de base - Assurance « responsabilité générale »

Ville :

- Taux HT : 0,33 %
- Prime TTC/an : 14 091,51 €
- CCAS :
- Taux HT : Forfait
- Prime TTC/an : 4 965,00 €

PSE n° 1 retenue - Assurance « protection juridique personne morale »

Ville :

- Taux HT : 0,047 %
- Prime TTC/an : 2 073,17 €
- CCAS :
- Taux HT : 0,131 %
- Prime TTC/an : 200,30 €

**Lot n° 2 – Flotte automobile et risques annexes**

**Attributaire : Compagnie GROUPAMA LOIRE BRETAGNE**

23, boulevard Solférino – CS 51209 – 35012 Rennes cedex, N° SIRET : 383 844 693 00887

**Tarification :**

Ville :

Assurance automobile - offre de base formule de franchise n° 2 \* : Prime TTC / an = 41 889,00 €

- Formule franchise n° 2 :

Franchise NEANT sauf vol, incendie, dommages accidentels :

Véhicules ≤ à 3,5 T (sauf cyclos, engins de déplacement personnel motorisés et cyclomobiles légers) : 500€

Véhicules de + 3,5 T : 1 000€

Cyclos, engins de déplacement personnel motorisés et cyclomobiles légers : 75€

Franchise maximum par événement : 2 000 €

PSE n° 1 retenue - Assurance « marchandises transportées » : prime incluse dans la tarification flotte

PSE n° 2 retenue - Assurance « auto-mission » : Prime TTC / an = 880,00 €

PSE n° 3 retenue - Assurance « tous risques engins » : Prime TTC / an = 760,00 €

CCAS :

Assurance automobile - offre de base franchise NEANT : Prime TTC / an = 867,70 €

PSE n° 1 retenue - Assurance « auto-mission » : Prime TTC / an = 303,03 €

**Lot n° 3 – Risques statutaires du personnel**

**Attributaire : Cabinet WILLIS TOWERS WATSON Région OUEST / Compagnie CNP**

WTW : La Tara-La Base - 10, rue Raymond Rallier du Baty CS 70447 56323 Lorient cedex / SIRET 311 248 637 003 90, CNP : 4, promenade Cœur de Ville 92130 Issy Les Moulineaux / SIRET 341 737 062 00966

**Tarifification :**

**VILLE :**

Offre de base

- Décès : 0,27 %
- Accident ou maladie imputable au service sans franchise : 1,35 % (Frais médicaux et indemnités journalières)

soit une prime provisionnelle annuelle de 56 458,36 € et un taux global de 1,62 %

**CCAS :**

Offre de base

- \* Décès : 0,27 %
- \* Accident ou maladie imputable au service sans franchise : 1,35 % (Frais médicaux et indemnités journalières)

soit une prime provisionnelle annuelle de 2 051,89 € et un taux global de 1,62 %

**Lot n° 4 – Protection juridique des personnes physiques**

**Attributaire : Cabinet MADELAINE BRISSET / Compagnie CFDP**

MADELAINE BRISSET : ZAC La Chevalerie 426 rue Jules Valles 50000 Saint Lo / SIRET 381 133 503 000 49, CFDP : 9-11 rue Matabiau 31000 Toulouse / SIRET 958 506 156 020 46

**Tarifification :**

VILLE : Prime TTC / an = 729,16 €

CCAS : Prime TTC / an = 200,93 €

**AUTORISE** monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision et toutes les pièces afférentes, à intervenir avec les prestataires indiqués ci-dessus.

Pour extrait,  
Le Maire,  
**Rémy ORHON**



**Les secrétaires de séance,**  
Monique GOISET



Sarah ROUSSEAU



Publication sur le site internet le :  
Transmission au contrôle de légalité le :

**25 NOV. 2024**

*Cet acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de la notification.*